

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Carol-Ann Petosa

<https://www.cadre21.org/membres/579d613ccd995de325fd7c>

Date d'obtention : 2020-06-05 16:37:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

L'aide mémoire est très bien construit afin que nous ne laissons pour contre aucun détails.

En premier lieu, bien identifier les personnes impliquées dans le signalement, les rassurer tout au long du processus, qu'ils et elles sachent vers où nous allons avec notre intervention, et ce que nous allons faire ensemble pour trouver une solution.

Puis toujours faire preuve de bienveillance tout au long de l'intervention afin de préserver l'intégrité physique et psychologique de ou des jeunes en questions.

Ensuite, connaître la nature, l'intention et l'étendu de la situation. Le plus de détails recueillis nous guidera adéquatement pour la suite de l'intervention. ne pas oublier de vérifier l'information avec les autres jeunes impliqués.

Enfin, après avoir recueillis l'info, déterminer est ce que la situation nous permet de croire que c'est un acte impulsif ou bien un acte criminel, cela nous permettra de savoir à quel moment le service de police interviendra dans l'histoire.

Si c'est un acte impulsif, suivre les étapes de l'aide mémoire et si c'est un acte malveillant contacter le service de police et suivre les étapes de l'aide mémoire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les trois mises en situation illustre bien que nous travaillons de pairs avec le services de police et que c'est primordial de bien évaluer si la situation à laquelle nous faisons face nous permet de croire qu'il y a une infraction au code criminel ou non.

C'est pourquoi, je vois que nous ne pouvons minimiser le temps accorder aux étapes préliminaires ; soit déterminer la nature, l'intention et l'étendu de la situation. Prendre le temps de voir ; Quelles sont les images qui ont été partagées ? Qui a été impliqué dans l'histoire ? Quels sont réellement les circonstances de cette histoire ? Il serait facile de laisser pour contre certain détails, par manque de temps, mais ces détails peuvent faire toute la différence tant au niveau de la suite de notre intervention qu'au niveau de la santé psychologique des personnes impliquées.

Ces situations m'ont aussi permis de réfléchir à des situations nouvelles et à des réactions inattendus qu'il pourrait y avoir sur le terrain. J'ai pu mettre en lumière des exemples concrets me permettant d'évaluer selon moi, la nature du geste posé soit de nature préoccupante ou très préoccupante (par exemple le cas de la jeune Meghan et de la photo en bikini sur la plage)

De plus, cela m'a donné l'opportunité de suivre en images les étapes se disant plus protocolaires en lien avec la protection de la jeunesse et du code criminel et de prendre conscience des lois qui s'y rattachent, dans le cas d'une situation de pornographie juvénile.(Par exemple le cas ou le jeune de 19 ans été impliqué dans l'histoire, après investigation.)

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate selon moi, est l'étape ou nous devons démystifier s'il s'agit bien d'un acte malveillant ou non(entre l'étape 3 et l'étape 4.) La raison pour laquelle je crois que cette étape est délicate est qu'une intervention policière suscite très souvent de la peur chez les jeunes. Car il ne comprend pas concrètement l'importance du rôle jouer par le corps policier dans certaines situations. Donc même si l'intervention policière est essentielle dans certain cas, cela peut être un défi de suivre l'état psychologique du jeune et surtout s'exercer à ne pas juger l'acte en tant que tel tout au long de ce processus.